

# Les atouts du compte Famille

## Un seul Compte Famille

- QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'UTILISATEURS
- Une carte
- POUR CHAQUE UTILISATEUR

Le compte famille fonctionne exactement selon le principe des **comptes à rechargement** (comme le système précédent). Il est ouvert lors du premier approvisionnement et le reste tant qu'un membre de la famille est inscrit. Il doit être crédité à l'avance en fonction des prévisions de consommation

**Vous définissez vous-même le montant et la fréquence des dépôts sur le compte famille.**

Les règlements se font :

- à la régie centrale, à l'Hôtel de Ville
- par l'envoi ou le dépôt d'un chèque
- sur la borne de rechargement, par carte bancaire, située dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le premier versement doit impérativement être effectué à la régie lors de la remise de la carte.

La situation du **compte** peut être connue à tout moment :

- sur la borne de rechargement, ou directement sur les badgeuses
- sur le relevé détaillé des consommations, édité sur demande par le service monétique de la Ville.

*Nous espérons que cette nouvelle prestation municipale répondra à vos besoins en améliorant votre confort de vie.*

Mairie de



CASTELGINEST

Castel'utile

la carte de l'avenir qui va VOUS SIMPLIFIER LA VIE

Un nouvel atout pour les familles

Dès la rentrée des vacances de Toussaint, nous mettons en place un nouveau mode de gestion des services municipaux, fonctionnel et contemporain : CASTEL'UTILE.



Cette carte à puce va considérablement alléger vos démarches. En effet, grâce à la simplification administrative et au compte unique par famille, vous pourrez accéder aux multiples services municipaux.

**Des services municipaux encore plus performants et ceci sans augmentation du coût des prestations**

A partir du 3 novembre 2003, une seule carte pour plusieurs services :

- la restauration scolaire
- la crèche municipale et la halte-garderie
- l'accueil périscolaire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, viendront s'ajouter à cette liste l'Ecole de Musique, les Centres de Loisirs, la réservation des salles municipales et l'accès aux installations sportives. Les usagers concernés pourront retirer leur carte en Mairie, à partir du 20 octobre 2003 (exceptés les 24 et 27 octobre, dates auxquelles le service sera fermé, en raison du transfert des données).

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information au 05 61 37 75 20 ou 13.

L'Équipe Municipale



# Castel'utile, c'est facile !

## Ecoles Maternelles et Primaires

Lorsque les enfants arrivent à l'école le matin, ils présentent la carte à la borne et sélectionnent le service désiré :

- Je participe à l'accueil (A.I.C.)
- je déjeune au restaurant scolaire « repas »



La carte n'autorise qu'un seul débit par jour, par activité et par enfant. Les droits sont vérifiés à chaque pointage, ce qui offre une grande sécurité de fonctionnement.

Un agent municipal formé au système sera présent aux côtés des enfants au moment de la validation.

En cas d'oubli ou d'erreur, il suffit de le signaler à l'agent municipal.

*Pour le bon fonctionnement de Castel'utile, il est impératif de rappeler aux enfants l'importance de badger quotidiennement.*

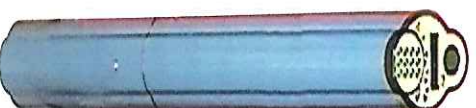
## Crèche Municipale et Halte-Garderie

En arrivant à la crèche :

Les parents badgent pour la prise en compte du début du service et badgeront à nouveau, en partant, pour permettre la prise en compte du temps à débiter du compte Famille.

La lecture de la carte se fait « sans contact » en l'approchant de la borne.  
Un seul passage suffit : les activités de la journée sont enregistrées en une seule opération.

En cas d'oubli ou d'erreur il suffit de le signaler à la direction de l'établissement.



# Les avantages pour les familles

## Castel'utile

### NE CONTIENT PAS D'ARGENT

Elle permet l'utilisation effective de la carte par les enfants sous le contrôle d'un adulte.

Elle est nominative et personnelle. Ce qui limite l'utilisation frauduleuse. Deux enfants d'une même famille ne doivent pas se l'échanger.



La carte ne contient pas d'argent. Le compte se trouve sur le système central. L'enfant n'est en aucun cas sollicité quant il est nécessaire de créditer le compte. En cas de perte ou de vol, il suffit de faire une déclaration à l'Hôtel de Ville. La carte sera alors neutralisée. Dans l'attente d'une nouvelle carte, les prestations seront enregistrées par les agents municipaux. Si vous trouvez une carte, merci de la ramener à l'Hôtel de Ville.

La première carte CASTEL'UTILE est gratuite. Le remplacement d'une carte vous sera facturé 6 €.

La carte à puce est numérotée et techniquement inusable et infalsifiable. Il ne faut ni la couper, ni la perforer, ni l'aggraver en raison de la puce électronique qu'elle contient. De plus, elle est livrée avec un étui de sécurité.